

Annexe 3

POLITIQUE DE L'UTILISATION RESPONSABLE DES OBJETS ÉLECTRONIQUES ET DES OUTILS NUMÉRIQUES

Cette politique vise à responsabiliser les élèves vis-à-vis de l'utilisation d'objets électroniques et d'outils numériques au Collège Letendre. Elle permet de tirer profit de tous les aspects positifs liés à l'utilisation d'un ordinateur portable et d'autres objets électroniques. Elle vise également à réduire les effets négatifs parfois constatés (tricherie, dérangement en classe, utilisation inadéquate).

Les termes *objets électroniques* font référence à tout appareil électronique (cellulaire, tablette, dictionnaire électronique, ordinateur portable, etc.), tandis que les termes *outils numériques* renvoient aux logiciels et aux services en ligne (portail, réseaux sociaux, etc.)

Je participe au bon déroulement de mes cours.

1. Mon ordinateur portable est toujours fermé en début de cours.
2. J'utilise mon ordinateur portable seulement lorsque l'enseignant m'en donne l'autorisation.
3. Je ferme toujours le son de mon appareil ; j'utilise des écouteurs, lorsque permis.
4. J'utilise les réseaux sociaux seulement lorsque mon enseignant me le permet.
5. J'utilise mon ordinateur portable uniquement pour des travaux scolaires.

Je prends soin du matériel.

6. J'ai mon chargeur en ma possession en tout temps.
7. Je transporte mon ordinateur portable dans son étui.
8. Je m'assure que mon ordinateur portable est bien rechargé tous les soirs à la maison.
9. Je m'assure que mon ordinateur portable est fonctionnel et je rapporte tout problème technique au service de l'informatique.
10. Je m'assure d'avoir suffisamment d'espace de mémoire sur mon appareil pour l'usage pédagogique.
11. Je m'assure que les mises à jour de mon ordinateur portable sont bien faites à la maison.
12. Je ne tiens pas le Collège responsable de la perte ou du bris des objets électroniques apportés à l'école.

J'utilise les objets électroniques aux endroits et aux moments autorisés.

13. Afin de favoriser la socialisation, les élèves du 1^{er} cycle n'ont pas le droit d'utiliser leur ordinateur portable le matin, aux pauses et aux diners dans les cafétérias.
14. L'ordinateur portable est permis au 2^e cycle le matin (sauf en 3^e secondaire) et à l'heure du diner. Les travaux scolaires et les activités de création sont privilégiés. Les jeux sans violence sont tolérés.
15. Le téléphone cellulaire ainsi que la tablette sont permis au rez-de-chaussée (cafétérias, casiers et agora), à l'extérieur lors des temps de pause et à l'heure du diner.

J'utilise les objets électroniques de façon éthique.

16. Je m'engage à utiliser mes objets électroniques de manière civilisée dans le respect des lois en vigueur.
17. Je m'engage à ne pas harceler, intimider ou humilier quiconque avec mes objets électroniques, que ce soit par l'intermédiaire de textes, de vidéos, d'enregistrements sonores ou d'images.
18. Je m'engage à respecter les autres dans le monde virtuel, comme je le fais dans la vie. Je suis conscient que je laisse toujours des traces sur le Web.
19. Je m'engage à ne pas consulter ni utiliser des contenus à caractère raciste, violent, sexiste ou sexuel avec mes objets électroniques et mes outils numériques.
20. Je m'engage à ne pas contourner les dispositifs de sécurité et à ne pas accéder à des informations de tout autre utilisateur sans son autorisation.
21. Je m'engage à ne pas divulguer mes codes d'accès, mes mots de passe ou toute autre information personnelle.
22. Je m'engage à ne pas effectuer de téléchargements illégaux, de copies de logiciels, de CD ou de DVD protégés par des droits d'auteur.
23. Je m'engage à ne pas filmer, photographier ou enregistrer quiconque sans son autorisation. Je m'engage également à ne pas diffuser ou partager des images d'autrui sans autorisation (droit à la vie privée, droit à l'image et respect de la personne humaine).
24. Je m'engage à ne pas utiliser d'applications, de sites ou de documents non autorisés par l'enseignant lors d'une évaluation.